

Synthèse des observations faune-flore réalisées en Juin 2025 – Novembre 2025 & Mai 2026 :

Avifaune observée

Espèce	Statut écologique général	Habitat associé	Enjeu local
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	Très commun	Haies, boisements, jardins	Faible
Fauvette grisette (<i>Curruca communis</i>)	Commune	Friches, haies arbustives	Faible à modéré
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	Très commun	Haies, bosquets, boisements	Faible
Fauvette à tête noire (<i>Curruca atricapilla</i>)	Commune	Haies et lisières boisées	Faible
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	Très commun	Milieus bocagers, jardins	Faible
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	Commun	Milieus anthropisés	Faible
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	Très commun	Boisements et zones agricoles	Faible

Analyse :

Les espèces contactées sont toutes des espèces communes du bocage picard et des milieux ruraux anthropisés. Aucune espèce patrimoniale, rare ou présentant un enjeu de conservation particulier n'a été détectée lors de la visite de terrain.

La présence de la Fauvette grisette témoigne néanmoins d'un intérêt des friches et des haies périphériques pour l'avifaune nicheuse.

Flore observée

Espèce	Habitat indicateur	Caractère patrimonial	Enjeu
Laîche paniculée (<i>Carex paniculata</i>)	Zones fraîches et humides	Non patrimoniale	Faible
Géranium à feuilles découpées (<i>Geranium dissectum</i>)	Friches, pelouses rudérales	Non	Faible
Liseron des haies (<i>Calystegia sepium</i>)	Friches et haies	Non	Faible
Épiaire des bois (<i>Stachys sylvatica</i>)	Lisières, haies	Non	Faible
Églantier agreste (<i>Rosa agrestis</i>)	Haies et fourrés	Non	Faible
Berce de Sibérie (<i>Heracleum sphondylium</i>)	Prairies, bords de chemins	Non	Faible
Ronce à feuilles de noisetier (<i>Rubus corylifolius</i>)	Friches et haies	Non	Faible
Millepertuis perforé (<i>Hypericum perforatum</i>)	Prairies sèches et friches	Non	Faible
Marguerite (<i>Leucanthemum vulgare</i>)	Prairies mésophiles	Non	Faible
Lotier à feuilles ténues (<i>Lotus tenuis</i>)	Prairies et friches	Non	Faible
Cirse des champs (<i>Cirsium arvense</i>)	Friches rudérales	Non	Faible
Achillée sétacée (<i>Achillea setacea</i>)	Pelouses sèches rudérales	Non	Faible

Onagre trompeuse (<i>Oenothera fallax</i>)	Friches et sols remaniés	Non	Faible
--	--------------------------	-----	--------

Analyse :

La flore observée est caractéristique d'une friche rudérale issue d'un ancien terrain remanié. Aucune espèce végétale protégée, déterminante ZNIEFF ou patrimoniale n'a été identifiée lors de la reconnaissance de terrain.

Les cortèges observés traduisent un milieu :

- Fortement anthropisé
- En phase de recolonisation naturelle
- Présentant principalement des enjeux écologiques ordinaires

Analyse des enjeux écologiques du site

Le projet est localisé dans la ZNIEFF de type II « Bocage de Rambures et de Villeroy », reconnue pour :

- Son maillage bocager encore fonctionnel
- Ses prairies pâturées
- Ses haies vives
- Ses vergers traditionnels
- Son rôle de corridor écologique

Toutefois, la parcelle d'implantation correspond à une ancienne décharge communale aujourd'hui en friche et ne présente pas les caractéristiques les plus remarquables ayant justifié la désignation de la ZNIEFF.

Effets potentiels du projet

Effets négatifs potentiels :

- Perte d'une partie de la friche actuelle.
- Dérangement temporaire lors des travaux.
- Risque limité de destruction de nids en période de reproduction si les travaux sont réalisés au printemps.

Effets positifs attendus :

- Réhabilitation écologique d'une ancienne décharge communale.
- Création et renforcement d'un réseau de haies bocagères.
- Augmentation des habitats favorables à l'avifaune commune.

- Maintien d'une végétation herbacée sous les panneaux.
- Absence d'imperméabilisation significative des sols.
- Maintien de la perméabilité écologique du site.

Mesures d'évitement et de réduction proposées

1. Plantation de haies champêtres composées d'essences locales
2. Réalisation des travaux hors période principale de nidification (idéalement entre septembre et février).
3. Absence d'éclairage permanent du site.
4. Gestion extensive de la végétation sous panneaux (fauche tardive ou pâturage).
5. Maintien de passages pour la petite faune au niveau de la clôture.

Gestion de l'écoulement et du ruissellement des eaux pluviales

Ce projet de centrale photovoltaïque au sol est conçu de manière à ne pas modifier significativement les conditions naturelles d'écoulement et de ruissellement des eaux pluviales sur le site.

Dans un premier temps, le projet n'impliquera pas d'imperméabilisation du sol, les panneaux seront posés sur pieux battus ou longrines. De plus, dans le calepinage présenté nous avons tenu compte qu'il ne fallait pas que les tables constituent une surface imperméable continue, c'est pourquoi nous envisageons un espace inter-modules d'environ 2 cm permettant de répartir les écoulements de façon plus régulière par rapport à une solution où les modules seraient accolés, de plus les tables auront un espace inter-rangées prévu de 4 mètres.

L'ensemble des voies et cheminement de la centrale seront réalisés avec des matériaux permettant d'assurer une perméabilité du sol, le reste du site sera quant à lui enherbé.

Compte tenu de ces éléments, le projet n'est pas susceptible d'augmenter les volumes de ruissellement, ni de modifier la direction ou la vitesse des écoulements de manière significative par rapport à l'état initial. Il ne génère pas de risque d'inondation ou de dégradation hydraulique des terrains voisins ou des milieux récepteurs. Ainsi, l'impact du projet sur l'écoulement et le ruissellement des eaux pluviales est considéré comme faible à négligeable.